



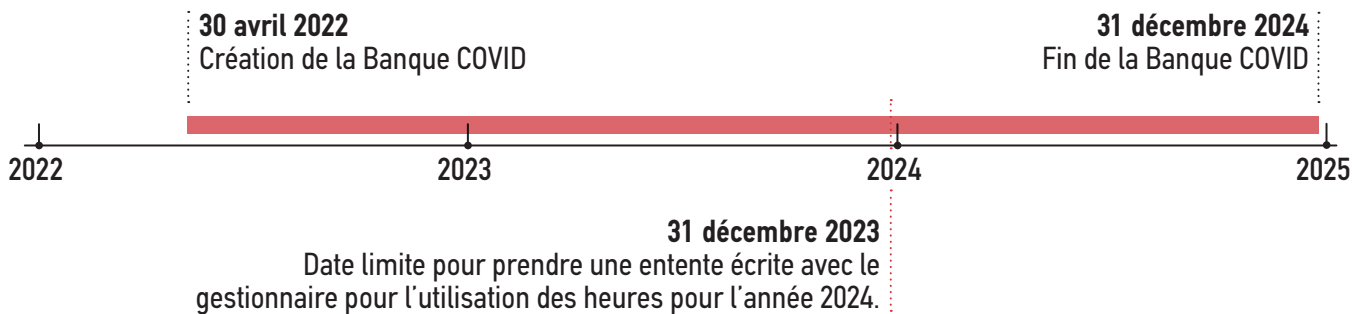
Informations - Banque COVID

Pour les fonctionnaires permanents

Qu'est-ce que c'est la banque COVID ?

C'est une banque d'heures exceptionnelle dont l'existence prendra fin le 31 décembre 2024 :

- L'Employeur accorde 35 h dans cette banque (une seule fois) le 1^{er} mai 2022;
- Maximum d'heures accumulables dans cette banque : l'équivalent de 6 semaines de travail normales (210 h).



Qu'est-ce qu'on peut transférer ?

Avec l'accord préalable écrit du gestionnaire

- **Vacances annuelles** : l'excédent de 3 semaines de vacances **si et seulement si** la banque de vacances reportées est pleine;
- Les heures de **maladies** transférables;
- Les heures **compensées** transférables;
- Les heures de **mobiles et fériées** (pour les employés ayant des horaires en rotation) transférables **si et seulement si** la banque de vacances reportées est pleine.

Comment on l'utilise :

- Pour entreprendre une retraite anticipée;
- Pour s'absenter (un minimum d'une heure) avec avis préalable et avec l'accord écrit du gestionnaire. Cette absence ne doit pas engendrer de frais additionnels.

Et au 31 décembre 2024, qu'est-ce qu'il arrive ?

Les **heures seront perdues** si elles n'ont pas été utilisées. Sauf si le gestionnaire en a refusé l'utilisation par écrit (dans ce cas, ces heures seront payées).